

LES USAGERS TÉMOIGNENT...

"C'est bien de pouvoir parler à quelqu'un de confiance et qui a l'habitude."

Madame M. – 68 ans

Tutrice de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer
hébergée en EHPAD

"C'est complexe au début.
C'est rassurant de savoir que des gens pourront
m'éclairer."

Monsieur T. – 48 ans

Curateur de son fils

"Je m'occupe seule de ma fille handicapée et je
me demandais comment la protéger quand je ne
serai plus là.
Le service m'a expliqué les différentes
possibilités."

Madame H. – 55 ans

"Curatelle, tutelle... je ne savais pas ce que ça
impliquait précisément.
Sur le site j'ai trouvé des infos claires sur les
droits et les devoirs du mandataire et de la
personne protégée."

Monsieur P. – 25 ans

Assistant social en foyer de vie

"J'ai trouvé les coordonnées des médecins et du
tribunal pour la demande de protection de ma
grand-mère."

Madame S. – 37 ans

– POUR LES FAMILLES –

0 806 80 20 20

Service gratuit
+ prix appel

Lundi au vendredi • 9h - 12h / 14h - 16h30

ET/OU par mail :

aisne@protegerunproche.fr • nord@protegerunproche.fr
oise@protegerunproche.fr • pasdecalais@protegerunproche.fr
somme@protegerunproche.fr



Prenez rendez-vous
au plus près de
chez vous.

– POUR TOUS –

protection-juridique.creaihdf.fr

Avec le soutien de



PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS
Hauts-de-France

TUTELLE, CURATELLE, HABILITATION FAMILIALE ?

Deux solutions pour vous aider :



Le service d'information et de
soutien aux tuteurs familiaux



Le site d'information du CREAI
Hauts-de-France

– POUR LES FAMILLES –



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



CES QUESTIONS VOUS CONCERNENT ?

- Comment **protéger un proche vulnérable** ?
Maintenant ou **à l'avenir** ? Comment faire une **demande de protection** ?
- Vous êtes **tuteur ou curateur**. Quelles sont **vos obligations** ? (compte de gestion, inventaire de patrimoine, autorisations du juge)
- Quelles sont les **différences entre curatelle et tutelle** ? Quels sont les **droits des personnes protégées** ?



– POUR TOUS –



Le site d'information du CREAI Hauts-de-France

DES RÉPONSES DE PROFESSIONNELS



Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi



Des **rencontres individuelles** sur rendez-vous



Des **réunions d'information collectives**



PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
Hauts-de-France

**UN SERVICE :
GRATUIT,
INDÉPENDANT,
DE PROXIMITÉ.**

0 806 80 20 20

Service gratuit
+ prix appel

DES RÉPONSES EN LIGNE



Des **informations thématiques**



Un **annuaire** (tribunaux, médecins spécialistes, mandataires judiciaires à la protection des majeurs,...)



Une **foire aux questions**

**DES INFOS :
OBJECTIVES,
GRATUITES,
SANS INSCRIPTION.**

protection-juridique.creaihdf.fr